

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

AMENDEMENT

N ° CD1452

présenté par

Mme Pouzyreff, Mme Rixain, Mme Pascale Boyer, Mme Piron, Mme Pompili, Mme Gomez-
Bassac, Mme Genetet et Mme Mörch

ARTICLE 12 G

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.